

**EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 008-240800912-20220401-C202206-DE

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège eau potable	15
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille vingt deux

et le 1^{er} avril

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation	
	22 mars 2022

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 66, Collège Assainissement non Collectif : 52, Collège Eau Potable 10.

Pouvoirs Collège Affaires Communes 3, Collège Assainissement non Collectif 2.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage	
	05 avril 2022

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU
BUDGET DE LA REGIE « EAU POTABLE »**

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2021
DU BUDGET DE LA
REGIE « EAU
POTABLE »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget de la Régie « eau potable » (63901) pour l'exercice 2021,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation de l'excédent reporté au compte 002, pour 69 627,34 €.

VOTE :POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Le Président,

Jean-Pol RICHELET**DELIBERATION
N° 2022-06**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 05 avril 2022

et publication ou
notification

Le 05 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



COMITE SYNDICAL du 1^{er} avril 2022 : Délibération n° 2022-06 portant affectation
du budget de la Régie « eau potable » (63901)

ANNEXE

SSE BUDGET REGIE EAU (63901)	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</u>	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	136 244,28 €
Dotation aux amortissement	66 959,91 €
TOTAL	203 204,19 €
RECETTES	202 089,71 €
Resultat de clôture exercice 2020	70 741,82 €
TOTAL	272 831,53 €
EXCEDENT	69 627,34 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	99 727,92 €
Déficit clôture exercice 2020	- €
TOTAL	99 727,92 €
RECETTES	0,00 €
Excedent clôture exercice 2020	38 168,70 €
Excédent de foncion. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	66 959,91 €
TOTAL	105 128,61 €
EXCEDENT	5 400,69 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	48 500,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
RESULTAT DE CLOTURE	26 528,03 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	69 627,34 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
<u>POUR INFORMATION</u>	
DI 001 EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	- 43 099,31 €